

Versements garantis et perspectives de rendement

Vous souhaitez garder une certaine liberté à la retraite et gérer votre capital de vieillesse judicieusement? Ce plan de versement, qui a fait ses preuves au fil des ans, allie une excellente protection du capital aux perspectives de rendement d'un fonds de premier ordre.

Quels sont vos avantages?

Conversion de votre capital de vieillesse en versements réguliers dans une perspective de croissance

Excellente protection du capital et optimisation du rendement. Vous obtenez le versement du capital garanti et des rendements réalisés, dans les tranches de votre choix. Vos fonds sont disponibles à tout moment.

Prestation

Pendant la durée convenue

- ✓ Versements garantis d'au minimum 90% de l'investissement unique.
- + Versements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.
- ✓ Versements supplémentaires: les versements garantis augmentent en cas d'évolution favorable du fonds.

En cas de décès

- ✓ Vos héritiers ont le choix: poursuivre le contrat ou percevoir la valeur actuelle de la fortune du fonds.

Augmentation des versements annuels

Quand les marchés financiers sont favorables, les versements garantis peuvent augmenter grâce à l'évolution positive du fonds. Une fois qu'ils ont augmenté, ils ne peuvent plus baisser jusqu'à la fin du contrat.

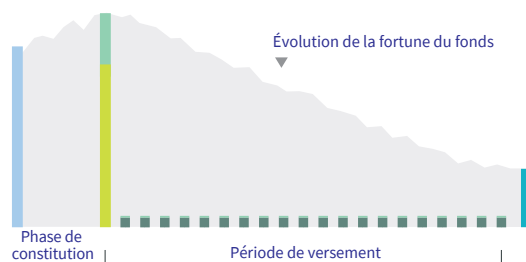
Planification précise et individuelle du budget

Les versements garantis restent constants tout au long de la phase de versement.

Accès permanent à la fortune du fonds

Vous pouvez à tout moment percevoir la fortune actuelle du fonds, en tout ou en partie.

Exemple: TwinStar Income Plus avec phase de constitution



- Investissement unique
- Total des versements garantis
- Versements garantis (répartis sur la phase de versement)
- Augmentation possible des versements garantis* en cas d'évolution favorable du fonds
- Fortune résiduelle du fonds projetée, créditée au terme du contrat sous la forme d'un versement complémentaire

* En cas d'évolution favorable du fonds, les versements garantis peuvent augmenter durant la période de versement. Une fois qu'ils ont augmenté, ils ne peuvent plus baisser.

Financement

Investissement unique	+ De 20 000 CHF à 2 millions CHF
Primes périodiques	Non disponible
Monnaie	CHF

Placement

Profil de placement	Fonds d'allocation d'actifs
Allocation cible:	40% d'actions, 60% d'obligations En cas de crise sur les marchés financiers, la part d'actions est temporairement réduite afin de limiter les risques de placement.
Sécurité	✓ Versement minimum garanti: selon les modalités du contrat, vous avez la garantie de toucher 90%, voire 91% de votre investissement. Les versements peuvent augmenter mais jamais diminuer.

Impôts

Versements	✓ Impôts sur le revenu: les remboursements sont exonérés à hauteur de votre investissement.
Rendements	✓ Impôts sur le revenu: les versements qui excèdent le montant de votre investissement unique constituent des revenus imposables. Sont imposés en tant que revenu: <ul style="list-style-type: none"> • les augmentations des versements garantis en cas d'évolution favorable du fonds; • un éventuel versement supplémentaire à l'expiration du contrat. Impôt anticipé: à chaque versement, un impôt anticipé de 35% est déduit du revenu imposable. Il vous est remboursé lorsque vous le déclarez dans votre déclaration d'impôt.
Fortune du fonds	La fortune du fonds au 31 décembre est soumise à l'impôt sur la fortune.

Potentiel de rendement supplémentaire grâce à un investissement dans un fonds de premier ordre
En cas d'évolution favorable des marchés financiers, la fortune du fonds au terme du contrat peut être supérieure aux prévisions du début de la phase de versement. La fortune résiduelle du fonds vous est aussi versée au terme du contrat.

Durée du contrat

Durée	+ TwinStar Income Plus: 25 ou 30 ans TwinStar Income: 30 ans
Phase de constitution	+ TwinStar Income Plus: 1 an TwinStar Income: aucune
Période de versement	✓ Minimum 5 ans, maximum 30 ans
Résiliation anticipée	✓ Possible en tout temps à la valeur actuelle de la fortune du fonds
Versement minimum	+ 100 CHF par mois + 150 CHF par trimestre + 300 CHF par semestre + 600 CHF par an

Âge

Âge d'entrée	0 an minimum
Âge-terme	25 ans minimum

Bénéficiaire

Qui perçoit l'argent?	Vous-même
-----------------------	-----------

Disponibilité

Rachat ✓ Versement de la valeur de marché actuelle du placement en fonds, sans droit à un remboursement minimal. Versement partiel possible également.

✓ assuré + en option

Pour aller plus loin

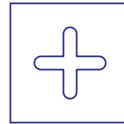
- Quelles sont les variantes du produit?
- Que se passe-t-il lorsque vos projets changent?
- Quel montant devriez-vous investir?

Nous examinerons volontiers votre situation et les solutions qui s'offrent à vous. Aucune connaissance préalable n'est nécessaire.



De nombreux avantages

- Revenu supplémentaire régulier et garanti
- Excellente protection du capital
- Potentiel de rendement
- Possibilité de planification précise du budget
- Phase de constitution au choix avec possibilité d'adaptation en cours de contrat
- Accès permanent à la fortune du fonds



Vos atouts

- Suivi de premier ordre de l'investissement
- Qualité élevée du conseil sans pression à la vente